

Greffes
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 3460

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sté SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Sté SOCIETE ANONYME D'HLM "LOGICIL"
74 rue Jean Jaurès
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 475 680 815

<94606/2007B00430>

Pièces déposées le 27/02/2008

Numéro : 2801807

Procès-verbal du 26/09/2006

- Nomination de Représentant permanent

Mr Bertrand KERN représente le CONSEIL GENERAL DE
SEINE-SAINT-DENIS

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



27 FEV. 2008

94606
1807



**Seine-Saint-Denis
Conseil Général**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Direction Générale
des Services Départementaux
Secrétariat Administratif du Conseil Général

Notre référence .
Votre référence .
Affaire suivie par .

Bobigny, le .

CONSEIL GENERAL

**Extrait des délibérations de la réunion
du 26 septembre 2006**

27 FEV. 2008

Sous la présidence de M. Hervé BRAMY,

ETAIENT PRESENTS :

Mme BERNARD, MM. CALMEJANE, CAPILLON, COENNE, CONSTANT, Mme COPPI, MM. FACON, GARNIER, GUIRAUD, Mme HAYE, MM. KARMAN, KERN, KERREST, LAPORTE, Mme MAHEAS, MM. MERY, NEGRE, PAILLARD, Mme PESSIN-GARRIC, M. POPELIN, Mmes ROLAND IRIBERRY, ROUILLON, MM. SADI, SALINI, SEGAL-SAUREL, SEGURA, TEULET, Mme THOMASSIN, MM. TORO, TROUSSEL, Mmes VALLS, YONNET,

ETAIENT EXCUSES :

M. CAPO-CANELLAS donnant pouvoir à M. CAPILLON,
M. FOURCADE donnant pouvoir à M. TROUSSEL,
M. LACROIX donnant pouvoir à M. TEULET,
M. MARTINEZ donnant pouvoir à M. SEGURA,
M. ROGER donnant pouvoir à Mme THOMASSIN,
M. TAÏBI donnant pouvoir à M. GARNIER,

EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

M. GATIGNON,

ONT QUITTE LA SEANCE EN COURS :

M. FACON donnant pouvoir à M. CALMEJANE,
M. MERY donnant pouvoir à M. POPELIN.

ADRESSE BUREAUX

HOTEL DU DEPARTEMENT

3 ESPLANADE JEAN MAULIN • 4ème FIAZ • BOBIGNY

Téléphone : 01 43 93 93 93 • Télécopie : 01 43 03 02 04

Toute correspondance doit être adressée à :

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

RECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX



Délibération n° 2006-IX-58 du 26 SEP. 2006

Le Conseil Général

GOUVERNANCE DES ENTREPRISES SOCIALES DE L'HABITAT (ESH) – CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES SOCIALES DE L'HABITAT «EMMAUS HABITAT», « LOGICIL » - DESIGNATION DE CONSEILLERS GENERAUX

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la programmation urbaine,

VU le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié sur les sociétés commerciales,

VU le décret n° 2004-641 du 1^{er} juillet 2004 modifié relatif aux sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré,

VU sa délibération n° 2005-VI-45 du 28 juin 2005 relative à l'entrée du Département de la Seine-Saint-Denis dans l'actionnariat des entreprises sociales pour l'habitat,

VU sa délibération n° 2006-V-22 du 2 mai 2006 relative à la participation au conseil d'administration des sociétés « Emmaüs Habitat », et « Logicil »,

VU la décision de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 de la société « Logicil »,

VU la décision de l'Assemblée générale du 22 juin 2006 de la société « Emmaüs Habitat »,

VU le rapport n° 2006-IX-58 de son président,

SUR proposition des groupes politiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DESIGNE** pour représenter le Département de la Seine-Saint-Denis et participer aux assemblées générales et au conseil d'administration de :

- Logicil, M. Bertrand KERN,
- Emmaüs Habitat, M. Abdel-Madjid SADI,

- **DESIGNE** pour représenter le Département de la Seine-Saint-Denis et participer aux assemblées générales de :

- France Habitation, M. Daniel GUIRAUD,
- Logirep, M. Didier PAILLARD,
- Le Logement Français, Mme Jacqueline ROUILLON,
- La Sablière, Mme Sylvine THOMASSIN,
- Le Foyer Noiséen, M. Gilles GARNIER,
- Coopération et Famille, M. Pascal POPELIN,
- Orly-Parc, M. Jean-Jacques KARMAN.

09 OCT. 2006

Le Président du Conseil général,



Hervé BRAMY

Se sont prononcés pour :

Mme Bernard, MM. Bramy, Constant, Fourcade, Garnier, Gatignon Guiraud, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Kerrest, Laporte, Mme Mahéas, MM. Martinez, Méry, Nègre, Paillard, Mme Pessin-Garric, MM. Popelin, Roger, Mmes Roland Iriberry, Rouillon, MM. Sadi, Ségal-Saurel, Ségura, Taïbi, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valls, Yonnet,

Se sont abstenus :

MM. Calmégane, Capillon, Capo-Canellas, Coënne, Mme Coppi, MM. Facon, Lacroix, Salini, Teulet, Toro,

Ont donné pouvoir :

M. Capo-Canellas à M. Capillon ; M. Fourcade à M. Troussel ; M. Lacroix à M. Teulet ; M. Martinez à M. Ségura ; M. Taïbi à M. Garnier ; M. Roger à Mme Thomassin ; M. Méry à M. Popelin ; M. Facon à M. Calmégane.

Adopté à l'unanimité Adopté à la majorité Voix contre Abstention(s) 10Date d'affichage du présent acte,
le

09 OCT. 2006

Date de notification du présent acte,
lePour le Président du Conseil général,
et par délégation :Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

10 OCT. 2006

Pour le Président du Conseil général
et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Questure,

